EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Christophe BERTUCAT, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Abdelmajid MELLOUKI, Jean-Pierre LAVIGNE à Louis COUSTÈS, Christian PORTEFAIX à Olivier BIANCHI**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant le vote de la question n° 5 sans donner de pouvoir.
Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA quitte la séance avant le vote de la question n° 7 et donne pouvoir à Madame Christine DULAC-ROUGERIE.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 21 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 24

FINANCEMENT DU SYSTÈME DE VIDÉO-PROTECTION URBAINE PAR LE SMTC-AC

Suite au courrier de Monsieur le Préfet, datant du mois de février 2013 qui préconisait sur certains sites la mise en œuvre de systèmes de vidéo protection, 17 caméras ont été déployées sur trois secteurs du territoire communal, dont deux classés en zone de sécurité prioritaire: Secteur des Vergnes, Croix de Neyrat et St-Jacques.

La mise en œuvre de cette vidéo-protection de voie publique a pour objectif principal de surveiller les points sensibles de l'espace public à proximité du réseau de tramway.

Une subvention a été demandée à l'État au titre du Fonds Interministériels pour la Prévention de la Délinquance à hauteur de 50 % de la dépense HT sur devis de l'entreprise prestataire de 234 948 euros.

Le SMTC-AC prendra en charge 50 % des coûts d'investissement restants après déduction de la subvention d'Etat.

La Ville financera la part restante, ainsi que les coûts de fonctionnement du système, à savoir : infogérance et maintenance du dispositif assurées par notre entreprise prestataire.

Le SMTC-AC prendra en charge la totalité du coût en énergie des installations raccordées à son réseau basse tension, nécessaire au bon fonctionnement du système de vidéo-protection.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver la répartition des financements et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 05/01/2015

Le Maire,

Olivier BIANCHI